

Burundi : Le CNDD demande des explications sur la mission militaire en Somalie

@rib News, 24/02/2009
 DECLARATION DU PARTI CNDD SUR LA MORT TRAGIQUE DE 11 SOLDATS BURUNDAIS VICTIMES D'UN ATTENTAT MEURTIER EN SOMALIE
 Le Parti CNDD vient d'apprendre avec beaucoup d'amertume la mort de 11 Soldats Burundais, victimes d'un attentat terroriste mené par deux Kamikaze en Somalie. Face à cette tragédie survenue ce 22 Février 2009, le Parti CNDD porte à la connaissance de l'Opinion Nationale et Internationale ce qui suit :

1. Le Parti CNDD présente ses condoléances les plus émues à toutes les familles et le peuple burundais qui ont perdu les leurs dans ce crime crapuleux.
2. Le Parti CNDD exige de la part du Gouvernement burundais de justifier l'opportunité et l'efficacité de la présence du contingent burundais en Somalie et d'envisager dans l'immédiat le retrait de tous les soldats burundais en mission en Somalie.
3. Le CNDD demande au Gouvernement d'expliquer sans délai au Parlement les conditions et les raisons de la mission des forces de défense et de sécurité burundaise dans le borbier somalien conformément à l'article 294 de la Constitution. En effet, l'article 1 de cet article dispose que : « Aucune force burundaise ne peut être déployée sans autorisation préalable du Président de la République après consultation des Vice-Présidents de la République et du Conseil National de Sécurité. L'Assemblée et le Sénat doivent être informés dans un délai maximum d'un sept jours. Le CNDD rappelle que cette disposition n'a pas été respectée par le Gouvernement et demande des explications à l'exécutif pour éclairer le Parlement et le peuple burundais sur cette mission militaire en Somalie. Fait à Bujumbura, le 23 Février 2009
 Léonard NYANGOMA
 Président